Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 9 Novembre 1892. No. 5.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

TIPITE VALLERAND

Le narrateur de la présente signait Joseph Lemieux ; il était connu sous le nom de José Caron ; et tout le monde l'appelait Jos Violon.

Pourquoi ces trois appellations ? Pourquoi Violon ? Vous m'en demandez trop.

C'était un grand individu dégingandé, qui se balançait sur les hanches en marchant, hâbleur, gouailleur, ricaneur, mais assez bonne nature au fond pour se faire pardonner ses faiblesses.

Et au nombre de celles-ci—bien que le mot *faiblesse* ne soit peut-être pas parfaitement en situation — il fallait compter au premier rang une disposition, assez *forte* au contraire, à lever le coude un peu plus souvent qu'à son tour.

Il avait passé sa jeunesse dans les chantiers de l'Ottawa, de la Gatineau et du Saint-Maurice ; et si vous vouliez avoir une belle chanson de *cage* ou une bonne histoire de cambuse, vous pouviez lui verser deux doigts de jamaïque, sans crainte d'avoir à discuter sur la qualité de la marchandise qu'il vous donnait en échange.

Il me revient à la mémoire une de ses histoires, que je veux essayer de vous redire en conservant, autant que possible, la couleur caractéristique et pittoresque que Jos Violon savait donner à ses narrations.

Le conteur débutait généralement comme ceci :

—Cric crac, les enfants ! parli parlo parlons ! pour en savoir le court et le long, passez le crachoir à Jos Violon : sacatabi sac-à-tabac, à la porte ceux qu'écouteront pas !

Cette fois-là, nous serrâmes les rangs et Jos Violon entama son récit en ces termes :

—C'était donc pour vous dire, les enfants, que c't'année-là, j'étions allés faire du bois pour les Patton dans le haut du Saint-Maurice, — une rivière qui, soit dit en passant, a jamais eu une grosse réputation parmi les gens de chantiers qui veulent rester un peu craignant Dieu.

C'est pas des cantiques, mes amis, qu'on entend là, tous les soirs !

Aussi les ceuses qui parmi vous autres auraient envie de faire connaissance avec le diable peuvent jamais faire un meilleur voyage que celui du Saint-Maurice, pour avoir une chance de rencontrer le jeune homme à quèque détour. C'est Jos Violon qui vous dit ça !

J'avions dans not' gang un nommé Tipite Vallerand, de Trois-Rivières ; un insécrable fini, un sacreur numéro un.

Trois-Rivières, je vous dis que c'est ça la ville pour les sacres ! Pour dire comme on dit, ça se bat point.

Tipite Vallerand, lui, inventait, les sacres.

Trois années de suite, il avait gagné la torquette du diable à Bytown contre tous les meilleurs sacreurs de Sorel.

Comme sacreur, il était plusse que dépareillé, c'était un homme hors du commun. Les cheveux en redressaient rien qu'à l'entendre.

Avec ça, toujours à moitié plein, ça va s'en dire.

J'étions cinq canots en route pour la rivière aux Rats, ous' qu'on devait faire chantier pour l'hiver.

Comme il connaissait le Saint-Maurice dans le fin fond, Tipite Vallerand avait été chargé par le boss de gouverner un des canots —qu'était le mien.

J'aurais joliment préféré un autre pilot, vous comprenez, mais dans ces voyages-là, si vous suivez jamais la vocation, les enfants, vous voirez qu'on fait ce qu'on peut, et non pas ce qu'on veut.

On nageait fort toute la journée : le courant était dur en diable ; et le soir ben fatiqués, on campait sur la grève—ous' qu'on pouvait.

Et puis, y avait ce qui s'appelle les portages—une autre affaire qu'a pas été inventée pour agrémenter le voyage et mettre les camarades de bonne humeur je vous le persuade.

J'avions passé les rapides de la Manigance et de la Cuisse au milieu d'une tempête de sacres.

Jos Violon—vous le savez—a jamais été ben acharné pour bâdrer le bon Dieu et achaler les curés avec ses escrupules de conscience ; mais, vrai là, ça me faisait frémir.

Je défouis pas devant un petit *torrieux* de temps en temps, c'est dans le caractère du voyageur ; mais, tord-nom ! y a toujours un bout pour envoyer toute la sainternité chez le diable, c'pas ?

Par malheur, notre canot était plus gros, plus pesant et plus chargé que les autres ; et—par une rancune du boss, que je présume, comme dit M. le curé—on nous avait donné deux nageurs de moins.

Comme de raison, les autres canots avaient pris les devants, et le nôtre s'était trouvé dégradé drès le premier rapide.

Ça fait que Tipite Vallerand, ayant plus d'ordres à recevoir de personne, nous en donnait sus les quat' faces et faisait son petit Jean Lévêque, en veux-tu en vlà, comme s'il avait été le bourgeois de tous les chantiers, depuis les chenaux jusqu'à la hauteur des terres.

Fallait lui voir sortir ça de la margoulette, les enfants ; c'est tout ce que j'ai à vous dire !

A chaque sacre, je m'entendais à voir le ciel se crever sus notre tête pour nous acrapoutir, ou la rivière s'ouvrir sour le canot pour nous abimer tous au fond des enfers, avec chacun un diable pendu à la crignasse.

Il me semble voir encore le renégat avec sa face de réprouvé, crachant les blasphèmes comme le jus de sa chique, la tuque sur l'oreille, sa grande chevelure sur les épaules, la chemise rouge ouverte sur l'estomac, les manches retroussées jusqu'aux coudes, et le poing passé dans la ceinture fléchée.

Un des jurons les plus dans son élément, c'était : *Je veux que le diable m'enlève tout vivant par les pieds !* C'était là, comme on dit, son patois.

J'avais pour voisin de tête un nommé Tanfan Jeannotte, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, qui pouvait pas entendre c't'histoire-là, lui, sans grogner. Je l'entendais qui marmottait :

—Il t'enlèvera ben sûr à quèque détour, mon maudit ! et c'est pas moi qui fera dire des messes pour ta chienne de carcasse !

J'avons passé la rivière au Caribou, une petite machine de rivière grosse comme rien ; mais une bougresse qui se mêtine un peu croche le printemps, je vous le persuade, les enfants !

Jos Violon en sait quèque chose pour avoir passé trois jours et trois nuits, à cheval sur un billot, en pleine jam, là ous que le diable y aurait pas porté secours.

Ça fait rien ; j'en suis revenu comme vous voyez, avec les erminettes aussi solides que n'importe qui pour la drave, et toujours le blanc d'Espagne dans le poignet pour la grand'hache, Dieu merci !

Enfin, on arrivait à la Bête-Puante—une autre rivière qu'est guère plus commode que la rivière au Caribou, à ce qu'on dit —et comme le soir approchait, les hommes commencèrent à parler de camper

—Camper à la Bête-Puante ! allez vous faire sacre ! dit Tipite Vallerand. Je veux que le diable m'enlève tout vivant par les pieds, si on campe à la Bête-Puante !

—Mais pourtant, que dit Tanfan Jeannotte, il est ben trop tard pour rejoindre les autres canots ; où donc qu'on va camper ?

—Toi, tu peux te fermer ! beugla Tipite Vallerand, avec un autre sacre qui me fit regricher les cheveux sur la tête ; si y en a parmi vous autres qui retroussent le nez pour se rébicheter, je sais ben ous' que je vous ferai camper, par exemple ; c'est tout ce que j'ai à vous dire !

Parole de voyageur, j'suis pourtant d'un naturel bonasse, vous me connaissez ; eh ben, en entendant ça, ça fut plus fort que moi ; j'pus pas m'empêcher de me sentir rougir les oreilles.

Je me dis : Jos Violon, si tu laisses un malfaisant comme ça débriscailler le bon Dieu et victimer les sentiments à six bons Canayens qu'ont du poil aux pattes avec un petit brin de religion dans l'équipet du coffre, t'es pas un homme à te remontrer le sifflet dans la Pointe-Lévis, je t'en signe mon papier !

—Tipite, que je dis, écoute, mon garçon ! C'est pas une conduite, ça. Y a des imites pour massacrer le monde. Tu vas nous dire tout de suite ous' qu'on va camper, ou ben j'fourre mon aviron dans le fond du canot.

—Moi étout ! dit Tanfan Jeannotte.

Moi étout ! moi étout ! crièrent tous les autres.

—Ah ! oui-da oui !... Ah ! c'est comme ça !... Eh ben, j'vas vous le dire en effette ous' que j'allons camper, mes crimes ! fit Tipite Vallerand, avec un autre sacre à faire trembler tout un chantier. On va camper au mont à l'Oiseau, entendez-vous ? Et si y en a un qui fourre son aviron dans le fond du canot, ou qui fourre son nez ous' qu'il a pas d'affaire, moi je lui fourre un coup de fusil entre les deux yeux !

Et tout le monde entendit claquer le chien d'un fusil que le marabout venait d'aveindre d'un sac de toile qu'il avait sous les pieds.

Comme on savait le pendard capable de détruire père et mère, chacun fit le mort.

Avec ça que le nom du mont à l'Oiseau était ben suffisant pour nous calmer, tout ce que j'en étions, que la moiquié en était de trop.

A la pensée d'aller camper là, mes petits cœurs, une souleur nous avait passé dans le dos, et je nous étions remis à nager sans souffler motte.

Seulement je m'aperçus que Tanfan Jeannotte mangeait son rongé, et qu'il avait l'air de ruminer quèque manigance qu'annonçait rien de ben pour Tipite Vallerand.

Faut vous dire que le mont à l'Oiseau, les enfants, c'est pas une affaire ordinaire.

N'importe quel voyageur du Saint-Maurice vous dira qu'il aimera cent fois mieux coucher tout fin seul dans le cimmiquière, que de camper en gang dans les environs du mont à l'Oiseau.

Imaginez-vous une véreuse de montagne de mille pieds de haut, tranchée à pic comme avec un rasois, et qui ferait semblant de se poster en plein travers du chenail pour barrer le passage aux chrétiens qui veulent monter plus haut.

Le pied du cap timbe dans l'eau, comme qui dirait à l'équerre ; avec par-ci par-là des petites anses là ous' que, dans le besoin, y aurait toujours moyen de camper comme ci comme ça, à l'abri des roches ; mais je t'en fiche, mes mignons ! Allez-y voir ! Les anses du mont à l'Oiseau, ça s'appelle "touchez-y pas." Ceuses qu' ont campé là y ont pas campé deux fois, je vous le garantis.

D'abord, ces trous noirs-là, pour dire comme on dit, c'est pas beau tout de suite.

Quand vous avez, droit au-dessus de vot' campe, c'te grande bringue de montagne du diable qui fait la frime de se pencher en avant pour vous reluquer le Canayen avec des airs de rien de bon, je vous dis qu'on n'a pas envie de se mettre à planter le chêne pour faire des pieds de nez !

C'est pas une place ous' que je conseillerais aux cavaliers d'aller faire de la broche avec leurs blondes au clair de la lune.

Mais c'est pas toute. La vlimeuse de montagne en fait ben d'autres, vous allez voir.

D'abord elle est habitée par un *gueulard.*

Un gueulard, c'est comme qui dirait une bête qu'on n'a jamais ni vue ni connue, vu que ça n'existe pas.

Une bête, par conséquence, qu'appartient ni à la congrégation des chrétiens ni à la race des protestants.

C'est ni anglais, ni catholique, ni sauvage ; mais ça vous a un gosier, par exemple, que ça hurle comme pour l'amour de Dieu... quoique ça vienne ben sûr du fond de l'enfer.

Quand un voyageur a entendu le gueulard, il peut dire : mon testament est faite ; salut, je t'ai vu ; adieu, je m'en vas. Y a des cierges autour de son cercueil avant la fin de l'année, c'est tout ce que j'ai à vous dire !

Et puis, y a ce qu'on appelle la danse des jacks mistigris.

Vous savez pas ce que c'est que les jacks mistigris, vous autres, comme de raison. Eh ben, j'vas vous dégoiser ça dans le fin fil.

Vous allez voir si c'est une rôdeuse d'engeance que ces jacks mistigris. Ça prend Jos Violon pour connaître ces poisons-là.

Figurez-vous une bande de scélérats qu'ont pas tant seulement sus les os assez de peau tous ensemble pour faire une paire de mitaines à un quêteux.

Des esquelettes de tous les gabarits et de tous les corporations : des petits, des grands, des minces, des ventrus, des élingués, des tortus-bossus, des biscornus, des membres de chrétiens avec des corps de serpents, des têtes de bœufs sus des cuisses de grenouilles, des individus sans cou, d'autres sans jambes, d'autres sans bras, les uns plantés tout droit debout sur un ergot, les autres se traînant à six pattes comme des arraignées, — enfin une vermine du diable.

Tout ça avec des faces de démons, des comportements d'impudiques et des gueules puantes à vous faire passer l'envie de renifler pour vingt ans.

Sur les minuit, le gueulard pousse son heurlement ; et alors, faut voir arriver c'te pacotille infernale, en dansant, en sautant, en se roulant, en se culbutant, grimaçant, piaillant, ruant, gigottant, se bousculant pêle-mêle comme une fricassée de mardis-gras, se faisant craquer les jointures et cliqueter les osselets dans des contorsions épouvantables.

Une sarabande de damnés, quoi !

C'est ça, la danse des jacks mistigris.

Si y a un chrétien dans les environs, il est fini. En dix minutes, il est sucé, vidé grignotté, viré en esquelette ; et s'il a la chance de pas être en état de grâces, il se trouve à son tour emmorphosé en Jack mistigris et condamné à mener c'te vie de chien-là jusqu'à la fin du monde.

Je vous demande à c'te heure si c'était réjouissant pour nous autres d'aller camper au milieu de c'te nation d'animaux-là !

On y fut pourtant.

Disons, pour piquer au plus court, que nous vlà arrivés, la pince du canot dans le sable et les camarades dans les cailloux, avec les ustensiles de couquerie sur le dos.

Pas moyen de moyenner ; Tipite Vallerand était là avec son fusil qui watchait la manœuvre, et qui sacrait toujours le bon Dieu et tous les saints du calendrier comme cinq cent mille possédés.

Fallait ben obéir ; et comme j'avions tous une faim de chien, un bon feu de bois sec fut vite allumé, et la marmite se mit à mijoter sa petite chanson comme dans les bonnes années.

Naturellement, j'avions pas pris le temps d'afistoler une cambuse dans le principe, comme dit M. le curé.

Y avait là une grosse talle de bouleaux, et j'en avions crochi un gros pied ben solide qu'on avait amarré en le bandant avec la bosse du canot, comme on fait pour les pièges à loups.

C'est comme ça qu'on pend la crémaillère dans le voyage, quand on a une chance et qu'on est pressé.

Pas la peine de vous raconter le souper, c'pas ?

Je vous promets que la peur du geulard et des jacks mistigris nous empêcha pas de nous ravitailler les intérieurs et de nous licher les babines.

Ces documents-là, ça peut couper l'appétit aux gens qu'ont leux trois repas par jour ; mais pas quand il est sept heures du soir, et qu'on a nagé contre le courant comme des malcenaires depuis sept heures du matin, avec tant seulement pas le temps d'allumer, et sans autre désennui que des sacres pour accorder sur l'aviron !

Seulement, après le souper, on avait le visage d'une longueur respectable ; et j'avions pas besoin de dire à personne de fermer sa boite, je vous le garantis.

On se regardait tous sans rien dire, excepté, comme de raison, Tipite Vallerand, qui lâchait de temps en temps sa bordée de sacres, que c'était comme une rente.

Personne grouillait ; et c'est à peine si on osait tirer une touche, quand Tanfan Jeannotte—le sournois !—se met à rôder, à rôder, comme s'il avait jonglé quèque plan de nègre.

A chaque instant il nous passait sur les pieds, s'accrochait dans nos jambes étendues devant le feu ; enfin, vlà la chicane prise entre lui et Tipite Vallerand.

Comme de raison, une nouvelle bourrasque de blasphèmes. Moi, ça me crispait.

—C'est pire qu'un mal de ventre, que je dis, de voir un chrétien maganer le bon Dieu de c'te façon-là !

—Le bon Dieu, que reprend le chéti en ricanant, il peut se fouiller, je l'ai enterré avant de partir.

Et renotant son jurement d'habitude qu'était viré pour lui en vraies zitanies de conversation :

—Si y a un bon Dieu par icitte, qu'il dit, je veux que le diable m'enlève tout vivant par les pieds !

Bon sang de mon âme ! Jos Violon est pas un menteur ; eh ben, croyez-moi ou croyez-moi pas, Tipite Vallerand avait pas lâché le dernier motte, qu'il sautait comme un crapaud les quat' fers en l'air, en poussant un cri de mort capable de mettre en fuitre tous les jacks mistigris et tous les gueulards du Saint-Maurice à la fois.

Il se trouvait tout simplement pendu par les pieds, au bout de not' bouleau, qu'avait lâché son amarre ; et l'indigne se payait une partie de balancine, à six pieds de terre et la tête en bas, sa longue crignasse échevelée faisait qu'un rond, et fouettant le vent comme la queue d'un cheval piqué par une nuée de maringouins.

Tout à coup, fifre ! la tête de mon sacreur venait de passer tout près de nos tisons, et... ft... ft... ft... vlà-t-y pas le feu dans le balai !

Une vraie flambée d'étoupe, les enfants !

Ça devenait terrible, c'pas ?

Moi, je saute sur ma hache, je frappe sur l'arbre, et, crac ! vlà mon Tipite Vallerand le dos dans les ferdoches, sans connaissance, avec pus un brin de poil sur le concombre pour se friser le tonpet.

Pas besoin de vous dire que, cinq minutes après, toute la gang était dans le canot, et, quoique ben fatiguée, nageant à tour de bras pour nous éloigner de c'te montagne de malheur, ous' que personne passe depuis ce temps-là sans raconter l'aventure de Tipite Vallerand.

Quant à lui, le bougre, il fut quinze jours ben malade, et pas capable d'ouvrir les yeux sans voir Charlot-le-diable lui tâter les pieds avec un nœud coulant à la main.

Comme de raison, tout le chantier croyait trouver là-dedans une punition du bon Dieu, un miracle.

Mais moi qu'avait watché Tanfan Jeannotte, je l'avais trop vu nous piler sus les pieds, se faufiler dans nos jambes et tripoter la chaine de la marmite, pour pas me douter que, dans l'affaire du bouleau, pouvait ben y avoir une punition du bon Dieu, mais en même temps une petite twist de camarade.

C'est mon opinion.

Quoi qu'il en soit, comme dit M. le curé, ce fut fini fret pour les sacres.

Tipite Vallerand passa l'hiver dans le chantier, sans lâcher tant seulement un "ma foi de gueux."

Il suffisait de dire : *diable emporte !* pour le faire virer sur les talons comme une toupie.

J'ai revu le garnement quatre ans après ; il était en jupon noir et en surplis blanc, et tuait les cierges dans la chapelle des Piles, avec une espèce de petit capuchon de fer-blanc au bout d'un manche de ligne.

—Tipite ! que je lui dis.

—De quoi ? qu'il me répond.

—Tu reconnais pas Jos Violon ?

—Non !...qu'il me dit tout sec en me regardant de travers, et en prenant une shire, comme si je lui avait mis une allumette à la jupe.

Ce qui prouve que s'il s'était guéri de sacrer, il s'était pas guéri de mentir.

Et cric crac cra ! sacatabi, sac-à-taba, mon histoire finit donc par là. Serrez les ris, ouvrez les rangs ; c'est ça l'histoire à Tipite Vallerand !

LOUIS FRÉCHETTE.



Mercredi, 9 Novembre 1892

EN GARDE !

Il paraît que nos populations sont depuis quelques temps l'objet des sollicitudes d'un certain monsieur, que l'on croit remplir les fonctions d'inspecteur d'écoles du gouvernement. Ses procédés sont en général, assez courtois et réservés. Par des paroles doucereuses, il cherche à ramener les sympathies de la population vers le système scolaire dont l'injuste loi de 1890 a doté notre province. Prenons garde, amis, de nous en laisser imposer. Le gouvernement voudrait bien, par ruse ou autrement, amener quelques uns de nos co religionnaires, ou quelques uns de nos arrondissements scolaires catholiques, à accepter sa loi. Son but, ce n'est pas de mettre à notre portée les bienfaits de l'instruction. Cela peut être un prétexte, mais au fond, il se soucie aussi peu de nos progrès intellectuels que de nos intérêts moraux ou spirituels. Ce qu'il anticipe, c'est de nous diviser entre nous, et surtout de nous éloigner de nos chefs religieux. Ses organes sont toujours à nous dire que si nous nous refusons à accepter sa loi, c'est parce que cette attitude nous est imposée par le prêtre ; que si nous étions laissés à nous-mêmes, nous ne ferions qu'un bond vers lui et sa loi. Ces assertions, le gouvernement voudrait les appuyer de quelque preuve. C'est à s'en procurer qu'il travaille. Gardons nous de tomber dans ses filets.

Le prêtre est chargé de nous enseigner nos devoirs de religion ; mais il le fait au nom de Dieu, non en son propre nom ; et quand une fois, nous avons été instruits de ces devoirs, c'est à Dieu que nous obéissons. Le prêtre lui-même, quand il nous instruit, obéit ; il obéit à Dieu comme nous, les simples fidèles. Le pape, les évêques, les prêtres et les fidèles ne forment qu'un seul corps qui est l'Eglise catholique militante, avec ses doctrines et ses dogmes, auxquels tous doivent l'adhésion parfaite et entière de leur cœur, de leur intelligence et de toute leur âme. En nous tenant avec le clergé, ce n'est pas une abdication de notre intelligence ni de notre volonté entre les mains de quelques personnes ou de quelque classe, mais c'est une simple manifestation de notre foi en l'Eglise catholique et aux enseignements de Son Divin Fondateur.

Sachons prendre un nouveau courage dans cette sublime doctrine pour mieux supporter jusqu'au bout nos épreuves. La fin n'en est peut-être pas très éloignée. N'allons pas tomber dans le panneau que l'on tient ouvert sous nos pas. Pas d'accommodement avec les agents du gouvernement ! Pas de capitulations !

UN NOUVEL ASPECT

Le *Free Press* dit que la question des écoles se présente sous un aspect nouveau. Toute la cause de Barrett *vs* la cité de Winnipeg, reposait sur l'interprétation de la section 22 de l'Acte de Manitoba, sous-section 1, qui se lit comme suit : "Rien dans cette loi ne devra être au préjudice d'aucun droit ou privilège dont jouissait dans la province, par la loi ou la pratique, avant l'union, aucune classe de personnes au sujet des écoles séparées."

La cour de dernier ressort, le Conseil privé impérial, a décidé que l'acte de 1890 ne préjudiciait à aucun droit dont jouissaient les catholiques de la province avant l'union. Le jugement n'a été rendu que sur ce point.

Or, la pétition qui vient d'être soumise au gouverneur-général en conseil demande secours contre l'acte de 1890, en vertu de la sous-section 3 de la section quatre-vingt-treize (93), de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ou Acte de la Confédération. Cette sous-section se lit comme suit :

Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation.

En vertu de la section 22, de l'Acte de Manitoba, toutes les clauses de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord s'appliquent à la nouvelle province, si elles ne sont contradictoires à celles de l'Acte de Manitoba.

Le Conseil privé a décidé seulement que la section 22, de l'Acte de Manitoba, n'a pas été enfreinte par l'acte de 1890.

Les catholiques allèguent aujourd'hui que cette loi est une infraction à la clause 93, de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, (s.-s. 3) ; car les mots "ou sera subséquemment établi," sont explicites. En effet, chacun sait qu'en 1871, la première législature adopta une loi scolaire établissant dans la province un système d'écoles séparées, que ce système fut en vigueur jusqu'à la passation de la loi de 1890. Il y a, prétend-on, infraction manifeste aux mots "ou sera subséquemment établi."

En conclusion, le *Free Press* dit que la question à juger maintenant est autre que celle soumise aux tribunaux.

LE LORD MAIRE DE LONDRES

Londres la Grande, a, elle aussi, sa question catholique. L'honneur de la mairie échéait à l'échevin Knill, et en conformité des traditions de la cité, il a été élu. Mais il y a eu de l'opposition acerbe et une lutte orageuse. M. Knill est catholique, et il y a encore à Londres des hommes occupant des positions plus ou moins éminentes qui n'ont pas de tolérance pour ceux qui pratiquent cette religion. La loi ou la coutume fait présumer que cette charge sera remplie par un membre de l'Eglise établie, et il est entendu que le maire aura un chapelain protestant, qu'il assistera en sa qualité officielle aux services de l'Eglise anglicane, à certains jours de fête.

Avant son élection, M. Knill a subi un interrogatoire en règle sur ce qu'il se proposait de faire, relativement au côté religieux de ses devoirs publics. En honnête homme et en croyant convaincu, il a répondu qu'il aurait un chapelain anglican pour remplir les fonctions qui appartiennent à cet office, mais que son chapelain particulier serait un catholique comme lui. Il a ajouté qu'il se proposait d'assister aux cérémonies de son église, mais que dans les circonstances où la coutume exige la présence du lord maire à une cérémonie de l'Eglise d'Angleterre, il nommerait un substitut pour le remplacer. Ces réponses n'ont fait qu'accroître la bigoterie des membres de la corporation qui ne voient, dans la nomination d'un lord maire catholique, que le commencement de la fin du ci-devant puissant Empire Britannique et de la religion protestante. Malgré cela, il a été élu, et bien que cet événement soit arrivé il y a déjà quelques semaines, l'excitation est loin d'être tombée.

Le 9 novembre est le jour du Lord Maire à Londres. Nulle part ailleurs peut-on être le témoin d'un évènement semblable. C'est le jour de la remise des pouvoirs du maire sortant de charge et de l'entrée en fonctions du maire élu ; le soir il y a un banquet consacré par une coutume immémoriale. Durant le jour il y a une procession remarquable par le burlesque le plus extravagant et le plus solennel que l'on puisse concevoir. Au moins un demi-million de Londonniens vont voir défiler cette procession. Sur son parcours les affaires sont arrêtées et les rues sont littéralement bondées de spectateurs. Le câble annonçait il y a quelques jours que les zélateurs du cri "Pas de Papisme" s'attendaient à quelque tumulte pour cette occasion. Cette foule d'un demi-million s'est toujours fait remarquer par sa bonne humeur, mais on a cru pouvoir l'exciter à la violence en faisant appel à ses passions religieuses. Une fois lancée dans la voie du mécontentement il n'y a pas de désordre que cette plèbe ne puisse commettre. Quelques timides ont conseillé de ne pas faire la procession. Mais le Robuste John Bull, qui a beaucoup de bon sens, du courage et de la fermeté quand on en vient à ce point, n'a pas voulu prêter l'oreille à ces conseils pusillanimes. La procession aura lieu, dut le fier dôme de Saint-Paul être le prix de l'écrasement de la tyrannie que l'on veut infliger à la cité. En conséquence les précautions les plus complètes ont été prises pour empêcher tout désordre. Il y a des moments où l'anglais ne souffre pas d'absurdités, et le jour en question en est un. M. Knill est un libre citoyen anglais de naissance, élu maire régulièrement et légalement et il sera installé comme tel, advienne que pourra. Quelques fanatiques peuvent s'objecter à sa religion, mais c'est une affaire entre son Dieu et lui ; dans tous les cas, il ne sera pas insulté en raison de sa croyance au cœur de la grande nation, la plus éclairée de l'univers. Avant M. Knill il y a eu des Lords Maires catholiques, des juifs, des non-conformistes, et il ne sera pas la victime de l'éruption subite de l'intolérance. Voilà le véritable esprit anglais.

Voilà pour ce qui concerne la procession. Il circule d'autres rumeurs à propos du banquet. On dit qu'aucun des ministres n'y assistera, malgré que depuis des générations il ait été de coutume que le premier ministre s'y rende, quand il y a possibilité et réponde au toast porté au gouvernement de Sa Majesté. Mais M. Gladstone et les membres les plus en vue de son cabinet, dit-on, ont annoncé qu'ils ne paraîtront pas au banquet pour marquer le mécontentement qu'ils éprouvaient de la nomination d'un catholique au poste de Lord Maire. Ceci est simplement absurde. M. Gladstone a écrit à M. Knill pour lui exprimer son regret d'être forcé par ses médecins de ne pas assister au banquet, et il ajoute : "Je dois vous féliciter de l'esprit et du succès avec lesquels vous avez supporté durant la discussion qui a précédé votre élection, le principe de la liberté religieuse." L'état de santé de Sir William Harcourt est très précaire, et ce serait folie de sa part que de s'exposer au moindre risque. Ni l'un ni l'autre de ces deux hommes ne songerait pour un instant à décliner l'invitation en raison de la religion de M. Knill. Le banquet se fera comme la procession et le gouvernement de Sa Majesté y sera représenté. L'Angleterre n'est pas Manitoba.

—Du *Free Press.*

LA LIGUE CONSERVATRICE

La ligue conservatrice de Montréal a adopté des résolutions énergiques au sujet de la question des écoles de Manitoba. Nous les publions *in extenso :*

La ligue conservatrice, fidèle à la tradition constante du parti conservateur, regrette que l'esprit de conciliation et de bonne entente, essentiel au bon fonctionnement de nos institutions, n'anime pas le gouvernement et la majorité du Manitoba. Elle regrette que, au nom des "DROITS ÉGAUX" l'égalité de droits et de justice et la liberté de conscience aient été refusés à une portion notable des habitants de cette province par la loi des écoles de 1890.

La Ligue a le droit, comme tous les citoyens de la province de Québec, d'intervenir dans cette question, parce que la province de Québec n'a accepté la Confederation que à la condition expresse que les droits des minorités seraient sauvegardes.

C'est pourquoi la Ligue élève la voix pour affirmer ses principes et pour défendre les privilèges et les immunités de la minorité du Manitoba.

L'éducation de ses enfants est du domaine du père de famille pour qui elle est un devoir strict. D'où il suit que le père de famille a le droit indéniable de s'acquitter de ce devoir suivant sa conscience ; que l'Etat ne peut gêner ni restreindre sa liberté d'action en cette matière, et que toute loi qui tend à empêcher l'action libre du père de famille dans l'éducation de ses enfants lese sa conscience.

La loi des écoles du Manitoba de 1890 est un empiètement de l'Etat sur les droits du père de famille. C'est donc un acte subversif. C'est, de plus, un abus dicté à la majorité par l'intolérance et le fanatisme et de nature à compromettre l'existence même de la Confédération, s'il n'y est apporté remède.

Nul ne peut honnêtement nier le traité passé en 1870, entre le gouvernement du Canada et la population du Manitoba et par lequel il a été formellement arrêté et convenu que les écoles confessionnelles seraient sauvegardées. Nul ne peut non plus honnêtement nier que la loi des écoles du Manitoba de 1871 faite et adopté par les hommes, qui avait été partie au traité de l'année précédente n'ait maintenu ces écoles séparées, pour les Catholiques et les Protestants.

Et pourtant, le plus haut tribunal de l'Angleterre n'a tenu aucun compte et du traité et de l'interprétation non équivoque de ce traité par la loi de 1871.

Supposons un instant l'ordre des choses interverti, supposons le Manitoba peuplé d'une majorité canadienne-française et catholique, et que cette majorité ait refusé aux protestants de la province des écoles séparées, croit-on que, dans ce cas, le Conseil privé eut interprété de la même manière le traité de Manitoba ? Non, nous aurions entendu ces éminents magistrats nous montrer notre bonne foi, notre honneur national solennellement engagés. La liberté du citoyen, les droits du père de famille leur eussent inspiré des accents éloquents. Et ils eussent été dans le vrai. Mais cette supposition est impossible, car les Canadiens-français ont toujours fait preuve de la plus grande libéralité theoriquement et pratiquement envers la minorité protestante.

Cette conduite leur donne droit au réciproque.

Il y a autre chose.

Le traité de Paris (1763) a réglé les conditions de la cession du Canada à l'Angleterre et cette puissance s'est engagée à conserver aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique.

Or, comme il est de précepte pour le père de famille catholique de donner à ses enfants l'instruction religieuse, bannir cet enseignement de l'école primaire, c'est nier au père de famille la liberté de suivre les préceptes de sa religion, c'est violer les stipulations en vertu desquelles le Canada est devenu colonie anglaise.

Pour ces raisons, la Ligue conservatrice proteste contre la loi des écoles en vigueur au Manitoba et elle exprime le vœu que nos hommes politiques travailleront à y remédier sans défaillances ni capitulations.

Une autre question découle de la précédente et s'impose à notre instante considération.

La crise actuelle aurait été évitée si le Conseil Privé d'Angleterre eut rendu un jugement équitable et conforme à la vérité des faits ; mais dans cette conjoncture, comme dans toutes celles où les intérêts des Catholiques de ce pays et des Canadiens-Français ont été en jeu, ce haut tribunal a rendu des arrêts arbitraires.

Si donc il en est ainsi, il serait opportun de s'assurer si le Conseil Privé a réellement juridiction dans ces matières et de mettre un terme à cette juridiction si elle existe ; car le temps n'est plus où il fallait qu'un peuple subit indefiniment l'injustice.

LA LIGUE CONSERVATRICE.

Montréal, 3 Novembre 1892.

ELU PAR ACCLAMATION

L'hon. T. M. Daly, le nouveau ministre de l'Intérieur, a été élu par acclamation dans Selkirk jeudi dernier, 3 novembre.

Vendredi soir, les citoyens de Brandon ont donné un banquet en son honneur. Plusieurs conservateurs de Winnipeg étaient présents. MM. A. F. Martin, M.P.P., et Dr Lambert se sont rendus à Brandon pour la circonstance.

Vendredi, le 11, les citoyens de Calgary offrent un autre banquet qui lui aussi sera un succès. La nomination de M. Daly rencontre l'approbation universelle.

ELECTIONS DES ETATS-UNIS

M. Cleveland est élu. Le triomphe des démocrates est complet. Le sud est solide pour Cleveland. Tous les Etats du nord douteux sont également en sa faveur. New-York, l'Indiana, l'Illinois, le Connecticut et le New Jersey suivent la majorité.

Une dépêche de New-York dit : Grover Cleveland a été élu président aujourd'hui par une des plus fortes majorités dont l'histoire fasse mention ; il a emporté l'Etat par environ 30,000 voix de majorité, l'Illinois par environ 10,000.

A l'heure qu'il est Cleveland a 247 voix solides, avec perspective d'augmentation ; Harrison 134 et Weaver, le candidat du peuple, 25. On pense que Weaver a remporté le Kansas, le Nebraska, le Nevada, le Dakota du Sud et l'Orégon.

Les démocrates auront aussi la majorité au Congrès ; cette majorité est cependant quelque peu réduite.

Les dépêches les plus récentes donnent une victoire démocrate sur toute la ligne.

Voici le vote par Etat en tant que connu :

Alabama—majorité démocrate 50,000.
Arkansas—majorité démocrate 50,000.
Californie—majorité républicaine.
Colorado—majorité républicaine.
Connecticut—majorité démocrate 2,688.
Delaware—pas connu.
Floride—majorité démorate.
Georgie—majorité démocrate 5,000.
Idaho—majorité républicaine.
Illinois—majorité démocrate.
Indiana—majorité démocrate.
Iowa—inconnu.
Kansas—majorité populiste.
Kentucky—majorité démocrate.
Louisiane—majorité démocrate.
Maine—majorité républicaine.
Maryland—majorité démocrate 12,000.
Massachusetts—majorité démocrate.
Michigan—majorité républicaine.
Minnesota—majorité républicaine.
Mississipi—majorité démocrate 110.000.
Missouri—majorité démocrate 30,000.
Montana—majorité démocrate 3,500.
Nebraska—majorité populiste.
Nevada—majorité populiste.
New-Hampshire—majorité républicaine.
New-Jersey—majorité démocrate 7,000.
Caroline du Nord—majorité démocrate.
Dakota-Nord—majorité démocrate.
Ohio—majorité républicaine.
Oregon—majorité républicaine.
Pensylvanie—majorité républicaine.
Rhode-Island—majorité républicaine.
Caroline du Sud—majorité démocrate.
Dakota du Sud—majorité républicaine.
Tennessee—majorité démocrate.
Texas—maj. démocrate, au-delà 180,000.
Vermont—majorité républicaine.
Virginie—majorité démocrate 30,000.
Washington—majorité républicaine.
Wisconsin—majorité républicaine.
Wyoming—majorité républicaine.

La chambre des représentants au congrès sera républicaine de même que le sénat.

Cette élection va créer un grand changement dans la politique financière américaine, car le programme des démocrates est diamétralement opposé à celui des républicains.

Les candidats étaient :

DÉMOCRATES :

Cleveland, président ; Stevenson, vice-président, élus.

RÉPUBLICAINS :

Benjamin Harrison, Whitelaw Reid.

LA COMPAGNIE DE JESUS

A propos de la récente élection du général de la compagnie de Jésus, nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant les détails ci-dessous concernant cet ordre illustre. Nous empruntons à la *Semaine Religieuse* de Montréal :

Voici les noms des généraux de la Compagnie de Jésus depuis sa fondation :

Ignace de Loyola, espagnol, 1541 ; Jacques Lainez, espagnol, 1558 ; François de Borgia, espagnol, 1565 ; Everard Mercurian, belge, 1572 ; Claude Aquaviva, italien, 1580 ; Mutieus Vitelleschi, italien, 1615 ; Vincent Carafa, italien, 1643 ; Francesco Piccolomini, italien, 1649 ; Alessandro Gotifredo, italien, 1651 ; Goswin Nickel, allemand, 1652 ; Jean-Paul Oliva, italien, 1664 ; Charles de Noyelles, belge, 1681 ; Thyrse Gonzalez, espagnol, 1686 ; Michel Ange Tamburini, italien, 1708 ; François Retez, bohémien, 1730 ; Ignace Visconti, italien, 1750 ; Louis Centurioni, italien, 1755 ; Laurent Ricci, italien, 1757.

L'Ordre fut supprimé en 1757. Après le rétablissement de l'Ordre, les généraux furent :

Taddé Borzogowski, polonais, 1805 ; Louis Fortis, italien, 1820 ; Jean Roathaon, hollandais, 1829 ; Pierre Beckx, belge, 1853 ; Antoine Marie Anderledy, suisse, 1887 ; Louis Martin, espagnol, 1892.

Il est intéressant de connaître à ce sujet l'organisation et le nombre des religieux de cette illustre Compagnie.

La dernière statistique établit qu'elle comprend 12,947 religieux. Ces religieux sont répartis en cinq assistances qui, elles-mêmes, sont subdivisées en provinces.

Ces cinq assistances sont : Italie, Germanie, France, Espagne, Angleterre.

L'assistance d'Italie est composée de cinq provinces comprenant 1764 religieux.

L'assistance de France comprend quatre provinces comptant 2863 religieux.

L'assistance de Germanie se compose de quatre provinces et comprend 3470 religieux.

Dans l'assistance d'Espagne il y a cinq provinces et 2570 religieux.

Il y a sept provinces dans l'assistance d'Angleterre et 2306 religieux.

Nous lisons dans la *Gazette du Canada* en date du 5 novembre :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE DU CANADA.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'appeler au Sénat, par lettres patentes sous le grand sceau,—

T. Alfred Bernier, Ecuyer, avocat, de la ville de Saint-Boniface, Manitoba : pour la province de Manitoba.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne
en Chancellerie, Canada.

Nouvelles Religieuses

Le service anniversaire de Mgr Provencher a été chanté à la cathédrale, vendredi dernier.

L'on mande de Calgary que le Rév. Père André, O M I., est très gravement malade à Calgary.

La Révérende sœur Bourgeault, supérieure de l'hôpital de cette ville, part dans quelques jours pour Fort Totten, N. D. Elle est remplacée ici par la Révérende sœur Marie-Joseph.

Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé Edmond Fournier, ecclésiastique récemment arrivé au Collège de cette ville, est dangereusement malade à l'hôpital.

Le *Messenger* dit que Mgr Vaughan, archevêque de Westminster, aurait reçu avis de son élévation au cardinalat. Le journal anglais fait observer que l'Angleterre posséderait ainsi son troisième cardinal et son second lord-maire catholique depuis la Réforme, et il ajoute : "En vérité, les temps sont changés depuis le jour où Henri VIII apprenant que le Pape avait destiné le chapeau de cardinal à l'évêque Fisher, s'écriait : "Que le Pape lui envoie son chapeau, moi, j'aurai soin de lui enlever la tête pour qu'il ne puisse pas le porter."

Dans l'effroyable invasion du choléra, qui a décimé Hambourg, ce qui a, dès le début, aggravé la situation, c'est le manque de personnel infirmier. Toute cette contrée de l'Allemagne, qui comprend les villes hanséatiques, le Slesvig-Holstein et le Mecklembourg, est le domaine exclusif du protestantisme. Les catholiques n'y existent qu'à titre d'exception. Par conséquent, il n'y a ni couvents, ni hôpitaux religieux. Dans la situation grave, où se trouvent les administrateurs des hôpitaux et les particuliers de Hambourg, l'autorité communale a demandé du secours à la maison-mère des Sœurs grises de Breslau. Au premier appel, toutes les Sœurs, qui n'étaient pas retenues pour le service des hôpitaux de Breslau, ont pris l'express de Hambourg, alors que les Hambourgeois mêmes fuyaient par milliers leur ville natale et que tous les trains, arrivant à Hambourg, étaient absolument vides. Les médecins, ainsi que les malades et leurs familles, ont salué les Sœurs comme des anges de salut.

SOIREE AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Mardi, le 22 novembre au soir, on représentera, dans la salle du Collège, Christophe Colomb, drame en trois actes avec un choix de chœurs et de solos de l'opéra de Felicien David. On s'est assuré les services d'un orchestre. On peut choisir sa place et se procurer des billets au parloir du Collège ; les samedis, des billets et le plan de la salle seront déposés chez M. Pelletier. Sièges réservés 75 cts, entrée 50 cts.

Deux élections ont eu lieu pour la législature de Québec, le 3 courant, à Matane et à Trois-Rivieres. Le gouvernement a remporté ces deux divisions. A Matane, M. Boulay est élu contre M. F. Pinault, par 12 voix ; à Trois-Rivières, M. Normand, l'ancien député, est réélu contre M. Cooke par 19 voix. M. Cooke se présentait comme conservateur.

NAISSANCE

SENEZ—En cette ville, samedi, le 5 courant, Madame D. Senez, d'un fils.

MARIAGE

OWENS-PELLAND—A Sainte-Anne, le 31 octobre, M. Joseph Owens à Melle Bernadette Pelland, fille ainée de M. Olivier Pelland.

Choses et Autres

La mort successive de MM Ernest Renan, Xavier Marmier et Camille Rousset laisse trois sièges vacants à l'Académie française. Des trois académiciens décédés, deux, MM. Marmier et Rousset, étaient du parti dit "parti des ducs," pas partisans de la candidature de M. Emile Zola. Celui-ci a donc gagné des chances. Il disputera vraisemblablement un des fauteuils à MM. Brunetière, Anatole France et Thureau-Dangin. Peut être donnerait on satisfaction au parti des ducs en nommant M. Thureau-Dangin, quitte à ne pas faire obstacle à Zola.

La chose ne peut plus être cachee : le Pacifique est à faire des négociations qui le mettront en possession de l'Intercolonial et, peu après, d'une ligne de paquebots rapides. Le gouvernement lui donnerait un subside annuel égal au montant du déficit de l'Intercolonial. Pour établir plus tôt la ligne rapide, le Pacifique mettrait sur l'océan Atlantique ses steamers qui vont actuellement de Liverpool à Vancouver.

Le célèbre procès Mercier-Pacaud vient de se terminer par l'acquittement des prévenus. Le jury n'est pas resté dix minutes dans la salle des délibérations. La foule qui encombrait le palais de justice et ses environs a fait une ovation à l'ex-premier. Il a été hissé sur les épaules de quatre admirateurs et porté en triomphe jusqu'à la résidence de M. F. X. Lemieux, son défenseur. Il y eut force discours. Le lendemain, 5, il y a eu une assemblée publique enthousiaste. Cela ne surprend pas car Québec a toujours été en faveur de Mercier.

Un procès qui fait sensation à Londres est celui que Mme Leader a intenté contre la femme du général Gibbons-Smith. Cette dernière aurait accusé Mme Leader, dont le mari est lieutenant dans l'armée anglaise, de lui avoir volé une broche avec diamant d'un grand prix.

On mande de Manchester, Angleterre, qu'un bureau de conciliation, comprenant six directeurs de la chambre de commerce et six membres du conseil des filateurs s'efforce en ce moment de régler les difficultés qui se sont élevées entre les filateurs de coton et leurs employés.

Il est tombé quatorze pouces de neige à la Rivière-du-Loup-en-bas, P. Q. Il a fallu, dit-on, se servir du chasse-neige sur le train entre cette localité et Saint-Jean-Port-Joli, samedi dernier.

L'hon. E. Dewdney, le nouveau lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise, est arrivé à Vancouver hier. Le maire de la ville et nombre de citoyens marquants l'ont rencontré à la gare et lui ont présenté une adresse de bienvenue. Il s'est rendu à Victoria le même jour.

Le surintendant McIllree est nommé assistant commissaire de la Police à cheval du Nord Ouest, en remplacement du lieutenant-colonel Herchmer.

Il est probable qu'à leur prochaine réunion les directeurs de l'exposition de Chicago déclareront qu'elle doit être ouverte le dimanche et inaugureront une campagne dans le but de faire rapporter l'article de loi qui prescrit qu'elle soit fermée ce jour-là.

Sur quarante-cinq membres de la commission, on croit que quarante trois sont en faveur de l'ouverture de l'exposition le dimanche. On n'a pas encore décidé quelle part prendra la commission locale dans la campagne qui va s'ouvrir. Mais il sera publié un manifeste auquel on donnera la plus grande publicité et invitant les associations ouvrières et autres à demander aux membres du congrès et du sénat à amender la loi accordant l'allocation, de manière à permettre l'ouverture de l'exposition le dimanche.

PERSONNEL

M. G. Cinq-Mars part demain pour construire la maison de M. Mollot, à Fannystelle.

M. J. A. Sénécal est allé construire une église dans le Dakota, dans une des missions de M. l'abbé Turcotte.

M. J. A. Duhamel est revenu de Morris et est actuellement à l'emploi de M. C. A. Gareau, marchand-tailleur.

M. Roger Marion est revenu d'Oak Lake avec sa famille, vendredi dernier.

Nous sommes heureux d'apprendre que Mme Chamberland qui a été dangereusement malade, est maintenant en convalescence.

M. Gaboury, de la Banque Nationale de Québec, est passé à Winnipeg avec Mme Gaboury. Il se rend à Régina et Calgary. La Banque Nationale doit sous peu établir des succursales de la banque à ces derniers endroits et à Winnipeg.

MM. Bazile et John Lloyd sont partis hier soir pour aller s'établir à Los Angelos, Californie.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer à nos bureaux M. Jules A Marion, ci-devant de Leroy, N. D. L'on se rappelle qu'en 1889, M. Marion se rendait à l'exposition de Paris. Il a visité la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la Hollande, l'Autriche et toutes les grandes villes des Etats-Unis. Puis M. Marion est entré au service de la Cie de la Baie d'Hudson en Alaska et dans l'ouest de la Colombie. M. Marion est enchanté de ses voyages dont il a su profiter. Après s'être arrêté quelques jours en cette ville chez son oncle, M. Roger Marion, il est parti lundi pour le Dakota, où il va passer quelque temps dans sa famille qu'il n'a pas revue depuis 3½ ans.

Chronique Locale.

—Les examens du service civil sont commencés hier à Winnipeg.

—Les avis d'évaluation ont été expédiés aux contribuables de la ville de Saint-Boniface.

—Le bois continue de se vendre cher. Les marchands en ont en certaine quantite, mais tiennent à leur prix.

—Son honneur le juge en chef Taylor a ouvert les assises à Brandon hier. Il n'y a qu'une cause criminelle.

—Demain, jour de fête légale, le bureau de poste ne sera ouvert que pour l'arrivée et le départ des malles dans l'avant-midi et l'après-midi.

—On commence à s'occuper activement d'élections municipales à Winnipeg et dans plusieurs municipalités rurales. Saint-Boniface se tient encore coi à ce sujet.

—Demain est jour d'actions de grâces par proclamation de Son Excellence le gouverneur-général. Le même jour a été choisi par proclamation des lieutenants gouverneurs de Manitoba et de Québec.

—M. Modéré Brunetaut, docteur de première classe, annonce qu'il a ouvert un bureau à Saint Boniface, rue Masson, et qu'il fera deux visites gratuites par semaine, les mercredi et samedi. DR M. BRUNETAUT

2i 9-11 92

—L'excursion que nous avons annoncée à notre numéro du 26 octobre dernier, dans les nouvelles locales, n'aura pas lieu. C'est par suite d'un malentendu que nous l'avons mentionnée, M. Brissette, dit-on, a mal compris les renseignements que lui ont donné les agents du C. P. R.

—Avis : Les *dudes* qui fréquentent les théâtres ont un nouvel appareil. Lorsqu'ils sortent entre les entr'actes pour fumer leur cigarette et que la cloche sonne avant que celle-ci ne soit fumée, ils coupent avec des ciseaux *ad hoc*, la cendre pour recommencer au second entr'acte.

—Dimanche dernier, une vingtaine d'amis se rendaient chez M. Roger Marion pour passer la soirée avec lui. Il y eut chant, musique, et l'entrain le plus cordial, avant, aussi bien qu'après l'excellent souper que M. et Mme Marion offrirent à leurs hôtes. Il y eut même une petite sauterie organisée par les jeunes La politique avait été impitoyablement exclue du programme et personne ne s'en est plaint.

—Dimanche dernier nous avons eu une forte tempête de neige qui a duré toute la journée et toute la nuit. Le thermomètre marquait 7 degrés au-dessous de zéro lundi matin. La glace est arrêtée dans la nuit de lundi, et des piétons, rares encore cependant, la passent. M. Philéas Richard est probablement le premier qui ait profité de ce pont naturel cette année, ayant traversé lundi matin.

—Dit le *Free Press :* L'élection des Etats-Unis, hier, a causé beaucoup moins d'excitation que la bataille de Sullivan et Corbett. A neuf heures cependant, une foule assez considérable se rendait au Manitoba Hotel pour entendre les rapports télégraphiques lus par M. John Tait. A 11 heures, il ne restait plus qu'une douzaine de citoyens environ, parmi lesquels quelques politiciens. Cleveland semblait être le plus populaire parmi la population de Winnipeg.

—C'est un fait singulier que le bon marché d'un article en retarde la vente pendant un certain temps ; cela a été l'expérience de MM. Tuckett & Fils, avec leur célèbre tabac "Myrtle Navy." Les personnes habituées à fumer du meilleur tabac de Virginie ne pouvaient croire qu'on leur offrait le même article pour la moitié du prix environ, et ce n'est que par degrés qu'on put les engager à faire l'essai du nouvel article. Cependant l'essai n'a jamais manqué de satisfaire les plus difficile.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes,

7 nov.—La nouvelle fromagerie de M. Barré sera érigée sur le lot de M. Damase Morin, près du pont.

—Les paroissiens charroient la pierre pour les fondations de l'église dont les travaux commenceront tout probablement l'été prochain.

—Notre moulin à farine, après avoir subi de grandes améliorations, commencera à fonctionner cette semaine.

—Nous saluons l'arrivée de M. Thérien, de Saint-Magloire, P. Q. Ce monsieur est enchanté de Sainte-Anne. Son fils, qui l'accompagne, doit retourner à Saint-Magloire et revenir au printemps avec plusieurs autres familles qui ont l'intention de se fixer dans notre paroisse. Selon toutes les apparences, il y aura une bonne et nombreuse immigration vers Sainte-Anne et ses environs, le printemps prochain.

—M. Thomas Duhamel a pris possession de sa maison qu'il s'est construite près du magasin de M. Lavack.

—Plusieurs personnes de Sainte-Anne se proposent, dans le cours de l'hiver, de faire chantier et de descendre leur bois par la rivière la Seine. Il serait à désirer que le gouvernement local fasse faire des travaux pour élargir le canal actuellement bien trop étroit entre Sainte-Anne et Lorette. L'élargissement de ce canal rendrait un autre service : celui de livrer à la culture les riches terrains avoisinant ce canal, trop étroit pour écouler les eaux qui s'y déversent.



Soumissions pour Limites de Bois dans la Province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et dont l'enveloppe devra être marquée "Soumissions pour un permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 21ème jour de Novembre 1892, pour un permis de couper du bois sur les limites situées sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, Est du Rang 8, à l'Est du méridien principal, dans la dite province.

L'on pourra se procurer des relevés indiquant la situation des limites, ensemble avec les conditions auxquelles les permis seront accordés, au bureau de l'agent des bois de la Couronne à Winnipeg. Il devra être fait une soumission distincte pour chaque limite.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée en faveur du député du Ministre de l'Intérieur, égal au montant que le soumissionnaire veut payer pour le permis.

Il est requis de chaque personne dont la soumission sera acceptée, d'obtenir un permis dans les soixante jours de la date de l'acceptation de la soumission et de payer vingt pour cent des droits du bois qui doit être coupé en vertu du permis, autrement la limite sera cancellée.

Il ne sera fait cas des soumissions par télégraphe.

Les permis expireront le 1er Octobre 1893 et seront renouvelés chaque année, sans concurrence, si tous les arrerages de droits sont payés et si le terrain que couvre le permis est disponible à la date du renouvellement.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 31 Oct. 1892. 1i 9-11-92

AGRICULTURE

LE BÉTAIL CANADIEN EN ANGLETERRE

Notre bétail est menacé d'être mis sur le même pied que celui des Etats-Unis, c'est-à-dire d'être sévèrement inspecté au port de débarquement, en Angleterre ou en Ecosse, et d'être abattu sur le moindre soupçon de pleuro-pneumonie. La différence faite en notre faveur jusqu'à présent constituait une espèce de prime pour nos animaux, et cette prime représentait une somme considérable chaque année pour nos exportateurs. Pour bien saisir ce qui se passe, nous allons traduire la dépêche suivante en date d'hier :

LONDRES, 2 novembre—L'association centrale des Chambres d'Agriculture de tout le Royaume Uni a envoyé une importante députation au Bureau d'Agriculture, demandant que le bétail canadien soit immédiatement cédulé, de façon à rendre obligatoire qu'il soit abattu aussitôt débarqué.

M Chaplin, ex-président d'Agriculture dans l'administration de lord Salisbury, une haute autorité en cette matière, a déclaré hier qu'il était devenu nécessaire d'abolir l'exemption en faveur du bétail importé du Canada.

Un rapport publié par le Dr McEachran, l'inspecteur fédéral de la quarantaine du bétail, a produit un excellent effet. Dans ce rapport, le Dr McEachran dit que le gouvernement du Dominion fait les plus grands efforts pour découvrir les localités où ce bétail attaqué de pleuro-pneumonie a été expédié, afin de prouver l'absence entière de cette maladie en Canada. A cette fin, des spécialistes compétents, agissant d'après ses instructions, s'occupent à rechercher les lieux d'expédition attaqués de ce bétail.

Le docteur dit qu'il n'est pas encore prêt à faire un rapport final, mais jusqu'ici ses investigations personnelles et celles de ses amis n'ont pas amené la découverte d'un seul cas de pleuro-pneumonie dans les localités visitées.

Les employés du bureau du Haut Commissaire de même que les ministres fédéraux actuellement à Londres, demandent instamment au Bureau d'Agriculture d'attendre le rapport complet du Dr McEachran avant de décider de prohiber l'importation du bétail canadien.

La *Canadian Gazette* insiste auprès de M. Gardner, pour qu'il ne prenne pas une action hâtive, poussée par des menaces qui montrent plus la main d'un politicien astucieux que celle d'un ami désintéressé du cultivateur anglais.

Une autre dépêche porte que le Dr McEachran a terminé son inspection d'Hamilton, de London et de Woodstock, les localités que l'on disait infectées, et qu'il n'a pu trouver un seul cas de pleuro-pneumonie. Son rapport a été immédiatement cablé aux autorités anglaises.

Nous félicitons le gouvernement fédéral d'avoir agi avec autant de promptitude. Il ne saurait trop protéger nos exportateurs, car nous avons vendu du bétail en Angleterre pour $8,425,-396 durant l'année expirée le 30 juin 1891. Et cette exportation est susceptible d'un grand développement.

CONSERVATION DES TUBERCULES DE DAHLIA PENDANT L'HIVER

On choisit pour cela l'endroit le plus sec de son terrain, puis on y fait une fosse de 5 à 6 pieds de largeur sur quatre de profondeur, et d'une longueur proportionnée à la quantité de tubercules que l'on veut conserver. Lorsqu'on a atteint 3 pieds de profondeur, on rétrécit la fosse de 3 ou 4 pouces de chaque côté pour l'usage que nous indiquerons plus bas. Il faut bien essuyer les tubercules, après leur avoir coupé la tige selon l'usage, de 3 ou 4 pouces de longueur, à laquelle on attache un numéro en bois, et on arrange les touffes de tubercules à côté les unes des autres, la tête en dessus, dans le fond de la fosse. Puis on recouvre avec de vieilles planches posées par les bouts sur le rebord ménagé des deux côtés. Enfin, on remet sur ce plancher toute la terre sortie de la fosse, en la pressant suffisamment. Si l'on craignait un froid excessif, il faudrait recouvrir la fosse de feuilles, de litière ou d'herbages.

CONSERVATION DU CÉLERI EN HIVER

Pour cela on lie le céleri comme si on voulait le laisser sur pied ; on l'arrache en laissant de la terre à ses racines et on l'étend sur de la paille de sarrasin, en séparant chaque rangée de céleri par une couche de la même paille.

L'HYGIÈNE

Il est bien à désirer que cette apparition du choléra nous débarrasse à tout jamais de notre plus grande ennemie qui est la crasse.

Un des plus grands services rendus par M. Louis Brindeau, maire du Havre, à la ville qu'il administre, c'est d'avoir fait laver vigoureusement, à l'aide des pompes à incendie, les quartiers infects. Mais pourquoi y avait-il des quartiers infects ?

Comment ! voilà une de nos plus grandes villes et de nos plus beaux ports, au centre de commerce et d'activité qui fait notre orgueil ; il est habité par une bourgeoisie très riche, ayant l'habitude et l'art de donner ; il possède des ingouvilles, une agglomération de villas qui est la plus belle et la plus salubre du monde ; il a de magnifiques écoles, une salle de conférences pour les ouvriers que je dois bien connaitre, puisque je l'ai inaugurée, toutes les fondations en crèches, asiles, fourneaux économiques, bibliothèques, ouvroirs, etc., que peut conseiller la fraternité la plus éclairée, et à côté de tout cela subsistent encore des quartiers qu'au jour du péril on qualifie d'infects et de pestilentiels ?

Je gage que, sans beaucoup de peine dans les quartiers somptueux, dans les maison habitées par des gens riches, si l'on y regardait de près, on constaterait des étages entiers privés d'air et de lumière, où aucune précaution n'est prise contre les microbes délétères. C'est une heureuse chance pour la ville du Havre d'être dans les mains d'un maire qui connaît ses droits et qui sait s'en servir, qui n'a pas peur de gêner les intérêts éphémères du commerce, pour sauver ses intérêts permanents, et qui regarde comme son devoir le plus sacré de protéger la vie humaine.

Les pouvoirs de maire sont exercés à Paris par deux administrateurs de premier ordre, MM. Poubelle et Lozé. Ils ont pour auxiliaires tout ce que la France compte de plus éminent en médecins et en ingénieurs. La seule chose que je craigne, c'est qu'il n'y ait pas en cas de guerre, c'est-à-dire en cas d'épidémie, unité de commandement. Il y a quelque chose qui vaut bien mieux, en face de l'ennemi, que deux bons généraux : c'est un bon général.

Je prends pour exemple, les logements insalubres, auxquels je reviens comme à la source principale du mal. Croirait-on, pour le dire en passant, que les conseils municipaux ont le droit d'avoir ou de ne pas avoir une commission des logements insalubres ? Et que l'immense majorité profite de cette latitude pour laisser la population mourir dans la crasse, — une épidémie bien autrement redoutable que le choléra, et qui d'ailleurs, est la principale génératrice du choléra. A Paris cela va sans dire, il y a une excellentissime commission des logements insalubres. Il y en a même deux et c'est là le malheur ; une par préfecture. Je crois qu'on a fini par revenir à l'unité, c'est-à-dire à l'autorité. Mais quelle autorité ? La commission ne donne que des avis. Elle dit : La peste est au No. 10, et au No. 20 et au No. 60. A qui le dit-elle ? Au préfet, à l'un des préfets. Que fait ensuite le préfet. Il le dit au conseil municipal. Et que fait le conseil municipal ? Il remet le rapport à l'une de ses commissions. Cette commission est surchargée de rapports. La peste prend son rang ; elle attend que dix mille affaires aient eu leur tour. Enfin, elle arrive, un nouveau rapport est fait, et souvent de main de maitre. Le conseil est indigné : "Rasez cette maison, chassez ces microbes, purifiez au moins l'air, puisque vous ne pouvez pas, faute d'argent, purifier l'eau !"

Mais un moment ! Le propriétaire du pourrissoir peut en appeler de la décision du Conseil municipal. Cet appel est suspensif. Il y en a pour des mois et des années. Pendant ce temps-là, nous mourons. C'est le triomphe de la crasse.

On oblige à présent les médecins à déclarer les cas contagieux. C'est depuis hier ! Jusqu'à cette dernière épidémie, la forteresse de la crasse était inaccessible. Vous aviez beau être une autorité constituée : "Je crois que la peste est derrière ce mur ?—Elle y est peut-être ; mais c'est mon mur, vous n'avez pas même le droit de regarder par dessus en apportant une échelle."

Vrai dieu ! La liberté d'avoir la peste ne doit pas être comptée parmi les libertés nécessaires.

La crasse, voilà l'ennemi !

JULES SIMON.

PARIS, OCTOBRE 1892.